

lequel il a demandé au ministre des Finances, qui était alors M. Robb, d'établir un fonds d'amortissement. Nous trouvons ses paroles dans le hansard du 13 mars 1928, à la page 1233 :

Le ministre des Finances a prétendu que l'unique moyen d'éteindre une dette est un surplus. A mon sens, il existe un autre moyen de liquider la dette nationale, c'est l'adoption d'un projet de loi aux termes duquel nous mettrons de côté, chaque année, une somme donnée pour éteindre cette dette. Quel serait l'effet de cette loi? Elle imposerait l'économie aux contribuables.

S'il avait un peu réfléchi à cela, il se serait montré plus économe en fait de promesses au cours de la dernière campagne électorale. Il disait ensuite :

Pourquoi? Parce que, quand ils réclameraient à grands cris, de mon honorable ami le ministre des Travaux publics (M. Elliott), un quai ici, ou un bureau de poste là, à Guysborough, ou une entreprise publique dans une autre localité, le ministre des Finances pourrait répondre: C'est impossible, il faut verser de l'argent au fonds d'amortissement.

Voici d'autres paroles du même que je trouve à la page 1233 du hansard du 13 mars 1928 :

On devrait le plus tôt possible adopter une loi créant un fonds d'amortissement, comme la chose existe en Grande-Bretagne et dans d'autres pays, de façon que nous puissions, dans une période déterminée, éteindre complètement la dette nationale du Canada.

On ne voit pas encore venir ce fonds d'amortissement.

L'hon. M. GUTHRIE: Donnez-nous le temps.

L'hon. M. RALSTON: Mon honorable ami réclame toujours du temps, mais il a déjà eu dix mois pour faire cela. Si les prochains dix mois du régime de mes honorables amis sont aussi vides de résultats que les derniers dix mois, rien ne se fera, car je ne connais pas de plus piètre gouvernement que celui que nous avons eu depuis dix mois.

Je veux maintenant parler d'une autre question qui se rattache à celle de la dette et du fonds d'amortissement, d'une chose que mon honorable ami connaît bien et qu'il vient d'accomplir, c'est-à-dire de l'opération financière qu'on appelle l'emprunt de conversion. On est généralement très content au Canada du succès de l'emprunt de conversion, mais je ne crois pas que le ministre des Finances, en rentrant chez lui le soir, s'attribue autant de mérite que les journaux et ses amis lui en reconnaissent relativement au succès de cet emprunt. Après tout, je le lui demande, qu'y a-t-il de si extraordinaire en cela? C'est une opération très simple et très ordinaire. (*Ex-*

[L'hon. M. Ralston.]

*clamations.*) La plupart d'entre nous ont eu à renouveler des billets; quelques-uns ont eu à se présenter à la banque avant l'échéance pour faire des arrangements. Nous avons pu parfois obtenir une réduction du taux de l'intérêt et nous en avons été très contents. Les prédécesseurs de mon très honorable ami ont fait des emprunts de conversion dans le passé; cela se fait dans presque tous les pays du globe; presque toutes les institutions publiques font des emprunts pour convertir ou rembourser d'anciens emprunts, et je prétends que cette opération financière n'est pas extraordinaire au point de justifier de gros titres, si je puis ainsi m'exprimer. En octobre dernier, je crois,—qu'on me reprenne si je fais erreur,—mon honorable ami a vendu, dans une opération financière du National-Canadien, pour 100 millions de dollars d'obligations à la Chase Security Corporation à 4.38 p. 100 d'intérêt. C'est le Canada qui a vendu ses obligations en octobre dernier. Il y a quelques jours seulement, la province de Québec a contracté un emprunt de 7 ou 8 millions au taux d'intérêt de 4.38 p. 100, et, il n'y a pas longtemps, la Colombie-Anglaise a négocié un emprunt de quelques millions de dollars au taux de 4.49 p. 100. J'ai remarqué, l'autre jour, des obligations à 4½ p. 100 de la Consolidated Gas, de New-York, annoncées à 101 et j'ai constaté que les obligations de l'état de New-York exonérées d'impôt et remboursables de 1947 à 1981 ont été écoulées à un prix qui ne représente qu'un rendement de 3.45 et 3.40 p. 100. Il y a une couple de jours, les obligations franches d'impôt des Etats-Unis 1949 mises en cours se sont vendues—la nouvelle a paru hier ou la veille—à 3½ p. 100, et elles ont déjà augmenté, de sorte qu'elles rapportent seulement 3.07 p. 100. Ce n'est donc pas une remarquable opération financière à faire accepter au peuple canadien les obligations de premier ordre du Dominion au taux d'intérêt de 4½ p. 100.

Nous nous réjouissons du succès de l'emprunt, mais je tiens à dire en toute franchise qu'à juger par d'autres opérations financières publiques, les taux d'intérêt et les conditions accordés sont des plus généreux pour les obligataires, sinon élevés. En outre, mon très honorable ami a créé un précédent dont il constatera le danger dans l'avenir quant aux frais de lancement de l'emprunt. L'autre jour, j'ai posé une question au sujet des frais de publicité, de courtage et ainsi de suite. On m'a répondu qu'il en serait question dans le budget, mais le seul éclaircissement que je tire du discours sur le budget, c'est que la commission sur l'emprunt est ½ de 1 p. 100 et que l'Etat n'a pas encore reçu les comptes de publicité. Généralement, dans les emprunts de ce genre, les